

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 20 décembre 2017

L'an deux mille dix sept, le mercredi vingt décembre à 20 Heures, le Conseil Municipal de VIELLA, régulièrement convoqué par courrier en date du treize décembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François THOMAS.

Étaient présents : 10 Conseillers Municipaux :

Danièle BAYONNETTE, Rachel BIGNON, Christine BORTOLUSSI-LABAIZE, Nadine CAUZETTE, Sylvain DABADIE, Éric DELUC, Yvette DUVIGNAU, Georges ELGOYHEN, Gérard LAMARRIGUE, Jean-François THOMAS.

Étaient excusés : 2 Conseillers Municipaux :

Jacques LASSERRE, Didier DELORD

Étaient absents : 3 conseillers municipaux :

Marie Line BARRÉ, Isabelle BEN, Jérémy LASSERRE.

Pouvoirs : 2 Jacques LASSERRE à Éric DELUC, Didier DELORD à Jean-François THOMAS.

Monsieur Gérard LAMARRIGUE a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et soumet à approbation le compte rendu de la séance du vingt neuf novembre 2017.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ ET D'UN SUPPLÉANT AU SIEBAG :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la prise de la compétence "Eau Potable" par la CCAA à partir du 1^{er} Janvier 2018, le Président de la Communauté de Communes Armagnac Adour a envoyé un courrier aux communes adhérentes au SIAEP, demandant que chaque Conseil Municipal désigne un délégué et un suppléant en vue de siéger au SIEBAG. Dans son courrier, le Président de la CCAA, rappelle le rôle de chaque délégué, comme indiqué ci-dessous :

Rôle du délégué au SIEGAB :

- Représenter et porter la voix de la CCAA.
- Échanger et relayer l'information entre la CCAA et le SIEBAG.
- Déterminer les orientations du syndicat.
- Voter lors des délibérations.
- Avoir une vision globale du territoire.
- Participer aux réunions afin de faire avancer les projets.

Ont été élus à l'unanimité par le Conseil municipal :

- Éric DELUC, délégué.
- Georges ELGOYHEN, suppléant.

A compter du 01 Janvier 2018, la CCAA sera compétente pour la production, le transport et la distribution de l'eau potable.

Le SIEBAG assurera cette mission pour le compte de la CCAA.

2- PLATEFORME ULM :

Lors de la rédaction de l'ordre du jour, il était prévu que le conseil municipal débattenne au sujet de la création d'une plateforme ULM sur la commune.

Depuis, et avant que la réunion du Conseil Municipal n'ait eu lieu, Monsieur Le Préfet a signé l'arrêté autorisant la création de cette plateforme ULM.

Le Conseil Municipal n'a donc pas eu à donner son avis !

Cette plateforme sera créée au quartier Estremdébat sous le nom de **AÉROCLUB ULM VIELLA**.

3- GOÛTER ET VŒUX 2018 :

Le goûter aura lieu le Vendredi 12 Janvier à 15h00 au foyer rural de VIELLA et sera suivi des vœux de Monsieur Le Maire et du Conseil Municipal, le même jour à 19h00.

A l'occasion de cette journée de vœux, le Conseil Municipal honorera Alain PRUGUE pour son départ à la retraite qui a eu lieu le 01 Septembre 2017.

Nadine CAUZETTE et Yvette DUVIGNAU sont chargées des commandes de gâteaux salés / sucrés ainsi que des boissons pour cette journée.

4- INFORMATIONS BUDGET DE LA COMMUNE :

Situation du fonctionnement :

	Voté	Réalisé
DÉPENSES	560 296,00€	367 603,81€
RECETTES	560 296,00€	540 040,84€
SOLDE au 18/12/2017		+ 172 437,03€

5- INFORMATION BUDGET ASSAINISSEMENT :

Situation du fonctionnement :

	Voté	Réalisé
DÉPENSES	72 510,00€	20 404,74€
RECETTES	72 510,00€	75 451,75€
SOLDE au 18/12/2017		55 047,01€

Situation investissement :

	Voté	Réalisé
DÉPENSES	423 816,00€	227 010,49€
RECETTES	423 816,00€	216 326,86€
SOLDE au 18/12/2017		-10 683,63€

- Résultat NET : 55 047,01 – 10 683,63 = **44 363,38€**

6- Questions diverses :

* Éclairage public . Économies d'énergie :

Une étude a été réalisée par Bouygues Energie concernant le remplacement des lampes d'éclairage public existantes par des lampes à LEDS consommant de 5 à 7 fois moins d'énergie pour un même éclairage.

Les travaux de remplacement de ces lampes seront largement subventionnés grâce au programme d'économies d'énergie mis en place par le « Pays du Val d'Adour ».

Le devis est de**66 947,98€**

Les subventions attendues représentent 80% du devis réparties de la façon suivante :

30% par le SDEG soit**20 084,39€**

50% par Pays Val d'Adour soit**33 473,99€**

Reste à la charge de la commune**13 389,60€**

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les conditions de remplacement des lampes de l'éclairage public de la commune.

* Programme voirie 2017 :

- Curage des fossés :

55 heures de travail à la pelle mécanique ont été effectuées.

- Renforcement de talus :

Des travaux de renforcement de talus ont eu lieu en bordure du chemin de Lassise.

- Réfection des chaussées :

Des travaux de goudronnage sont en cours sur quelques voies communales dégradées.

- Le règlement concernant la voirie de la CCAA à été adopté lors du Conseil Communautaire du 19 Décembre 2017.

*** Association des Aînés :** Madame Gisèle ELGOYHEN a été élue présidente de l'association « Lous Amics Dou Pacherenc » après Madame Dany DARRODES.

*** Des ragondins** ayant causé des dégâts à la station d'épuration, Monsieur Le Maire avait demandé à Roger DEMANDES d'intervenir. En tout, huit animaux ont été piégés.

Le Conseil municipal remercie cordialement Monsieur Roger DEMANDES.

* Organisation matérielle du secrétariat de la Mairie :

A ce jour, le Service de l'eau et la Mairie de VIELLA utilise la même **BOX INTERNET** avec des adresses MAIL différentes.

La Mairie paye non seulement la ligne téléphonique INTERNET groupée pour l'utilisation du FAX, mais également une redevance mensuelle d'abonnement à ORANGE pour l'utilisation de la BOX.

Considérant que le départ du SIAEP de VIELLA (pour fusionner avec le SIEBAG de Riscle) est prévu le 1^{er} janvier 2018, la Mairie va faire l'acquisition d'une BOX INTERNET Orange et supprimera la ligne téléphonique du FAX qui n'est plus utilisée. Cette opération permettra une économie de 35€ par mois.

Concernant le **photocopieur** pour lequel la Mairie avait une convention d'utilisation et de partage avec le SIAEP de Viella, un nouveau contrat au nom de la Mairie prendra effet à dater du 01 Janvier 2018.

Le SIAEP envisage de récupérer **le mobilier** qu'il avait acquis en 2003. Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de négocier dans les meilleures conditions possibles avec l'accord du Trésorier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 21h45.

**** JOYEUSES FÊTES à TOUTES LES VIELLANAISES et TOUS LES VIELLANAIS****